

Se former à distance à la méthanisation, ça marche !

Pour être en règle, faire face aux craintes et oppositions de certains riverains, les agriculteurs doivent se former à la maîtrise des risques et du suivi sanitaire de leur unité de méthanisation. L'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France, avec l'association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement, avait déjà réalisé une formation en présentiel dans l'ouest de la France. En raison du contexte sanitaire, et avec l'appui de Trame, elle a été proposée à distance en janvier et au printemps 2021.

Créée en février 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (1) (AAMF) est au service des agriculteurs, exploitants d'installations de méthanisation. « L'AAMF représente, fédère et défend les hommes et les femmes qui valorisent un méthaniseur en lien avec leur métier d'agriculteur, dans une logique de projet et de progrès qui vise un juste retour de la valeur ajoutée. »

Répondre aux exigences liées à la réglementation

Un des objectifs de l'AAMF est d'assurer la montée en compétence de ses membres et de proposer des formations accessibles à tous.

La formation « Assurer le suivi administratif et réglementaire de mon installation de méthanisation » s'adresse d'abord à des porteurs de projet de méthanisation qui démarrent leur chantier ou qui sont en cours d'exploitation. Mais beaucoup d'agriculteurs y participent aussi comme piqûre de rappel.

Cette formation vise à permettre à tous ses bénéficiaires de

savoir répondre aux exigences liées à la réglementation (ICPE et sanitaire) et à les conseiller sur la mise en pratique de ces obligations. « Il va y avoir une vague d'installations de méthanisation dans les 2 ans qui viennent, souligne Adeline Haumont, chargée de mission biogaz de l'association AILE (2) et animatrice de cette formation. Il est tout à fait stratégique et de toute façon nécessaire, de faire monter les agriculteurs en compétences. »

La charte des bonnes pratiques de méthanisation

Dans une démarche d'amélioration continue, l'AAMF a mis en œuvre « La Charte des bonnes pratiques de la Méthanisation Agricole (3) ». « L'objectif, explique Jean-François Darreye, correspondant Charte pour la zone Grand-Est, est de créer un socle commun à tous les adhérents de l'association afin de démontrer le professionnalisme de ses membres et de pérenniser les entreprises et la filière. Nous accompagnons les adhérents dans cette démarche qualité et dans l'appropriation des outils développés. »

Des participants nombreux et concentrés

Jean-François Darreye fait partie, depuis 2015 d'une unité de méthanisation collective portée par 5 agriculteurs à Boulay, en Moselle. En zone industrielle, ils valorisent la thermie sur la commune et la communauté de communes. « J'ai suivi pas mal de formations depuis le début de cette crise sanitaire et j'ai apprécié celle-ci réalisée à distance. D'ailleurs, j'ai constaté que les participants n'avaient aucune crainte, ils étaient actifs et intéressés ».

14 agriculteurs membres de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France ont participé à deux classes virtuelles synchrones (4) de 3h en janvier 2021. Certains n'avaient jamais participé à une webconférence.

Un format et un timing adapté

« J'avais quelques craintes sur la digitalisation de cette formation, raconte Adeline Haumont. D'une part, le sujet réglementaire est moins attractif que le bio par exemple, et une journée sur la réglementation peut paraître barbant. D'autre part, je craignais qu'avec



Atur Aliev / Trame

La demi-journée de distanciel à une semaine d'écart a été très appréciée.



la distance, ils partagent moins leurs expériences. En fait, ça s'est très bien passé. Le timing des classes virtuelles avec des temps en petits groupes a bien fonctionné ! La demi-journée de distanciel à une semaine d'écart a été très appréciée par les participants. »

« J'aime aussi le fait que la formation se passe en deux séances, cela laisse le temps d'avoir des questions d'une fois sur l'autre. Et globalement, j'ai trouvé cette formation bien construite », souligne Jean-François Darreye.

« C'était la première fois que j'animais cette formation à distance avec un public constitué uniquement d'agriculteurs, explique Adeline Haumont. En fait, ils étaient très à l'aise. Certains ont même dit qu'ils ne seraient pas venus à Paris, donc le distanciel est un avantage, dans ce cas. »

Toucher des méthaniseurs isolés géographiquement

« Nous avons des demandes d'agriculteurs isolés dans leur département, cette formation à distance permet de satisfaire tout le monde », précise Adeline Haumont.

Pour Jean-François Darreye, « Le + de la formation à distance, c'est la rapidité d'organisation dans mon planning. Le fait qu'il n'y ait pas de transport est un gain de temps et d'argent. Si je devais trouver un point plus négatif, c'est vrai qu'on ne prend pas le café ensemble, la Covid-19 fait du mal socialement, mais le fait de pouvoir traiter d'un sujet commun à distance, c'est déjà bien ».

Les points de vigilance

« Attention à ne pas vouloir apporter trop de contenu (mais c'est pareil en présentiel), être très vigilant sur les prises de parole de tous : à distance c'est plus difficile, insiste Adeline Haumont. Et, au niveau de la concentration, c'est très fatigant. Cependant, vu les conditions sanitaires, et l'intérêt porté par les participants, nous avons programmé une autre formation en mai 2021, et pourquoi pas à l'automne 2021 ».

« Attention ! prévient Jean-François Darreye, pour nous, le temps de la formation c'est de l'automne au début du printemps, et après c'est trop tard, et cela même en distanciel... ».

La météo, de ce point de vue, fait encore et toujours la pluie et le beau temps... ■

Muriel Astier
Trame

Jean-François Darreye est membre d'une unité de méthanisation collective en Moselle.



(1) aamf.fr

(2) L'Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement (AILE) est une agence locale de l'énergie. Elle est spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural.

(3) aamf.fr/charte-aamf/

(4) La classe virtuelle est un outil qui offre au formateur la possibilité de former à distance des apprenants de manière synchrone, c'est-à-dire en Live, de façon simultanée. Dans un modèle d'apprentissage en classe virtuelle, l'apprenant n'est jamais seul. Bien qu'il soit à distance derrière un ordinateur, une tablette ou un smartphone, il est en présence d'un formateur, ainsi que d'autres participants lors de la session. Tous peuvent échanger par visioconférence, chat, visionner des vidéos, réaliser des quiz et partager leur écran ou d'autres contenus. (glowbl.com/fr/modalite-classe-virtuelle/).

Les grands points du programme

- **Règlementation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et la sécurité : protection des agriculteurs et accidentologie.**
- **Valorisation du digestat : cadre réglementaire, analyse, papiers à conserver.**
- **Règlementation sanitaire mise en place de la réglementation sanitaire.**
- **Charte des bonnes pratiques de la méthanisation - Partage d'expériences de contrôle des uns et des autres.**



Pour en savoir plus :
Adeline Haumont, intervenante AILE -
adeline.haumont@aile.asso.fr

